

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

➤ Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation générale.

1°) Attribution des marchés à procédure adaptée :

Travaux de réhabilitation des locaux du centre socioculturel de la Comberie

Numéro lot	Nature lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	Charpente bois	SARL ABAUX La Trimouille (86)	72 004,57€
2	Etanchéité	Entreprise MESSSENT Poitiers (86)	66 528,12€
3	Menuiseries extérieures	SAS SATEM Migné-Auxances (86)	112 953,27€
4	Peinture	BOUCHET FRERES Biard (86)	15 724,68€

267 210,64€

2°) Souscription emprunt 2020 :

-Arrêté n° CPTA n° 2/2020 du 7 décembre 2020 pour la souscription d'un emprunt de **250 000€** auprès du Crédit Agricole au taux fixe de **0,51%**, remboursable par échéances trimestrielles sur une durée de 20 ans (Echéance trimestrielle constante de 3 289,07€ soit une annuité de 13 156,28€).

3°) Désignation d'un avocat :

-Arrêté n° 02/2021 désignant Maître Valérie BROSSIER de la société d'avocats BCJ pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le cadre du contentieux l'opposant à Monsieur Christian BESSON, demandant à déclarer illégal l'arrêté municipal en date du 20 février 2017 par lequel le Maire de Migné-Auxances a délivré un permis de construire modificatif à Madame Marlène DAIGRE CARDOSO (Requête enregistrée au Tribunal Administratif de Poitiers le 9 novembre 2020 sous le numéro 2002709-2).

➤ ADMINISTRATION GENERALE

1°) Le Conseil municipal prend acte de l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux : Marie-Rose POPINEAU et Fabien RIVIÈRE

2°) Le Conseil municipal désigne Madame Agnès NOSSENT et Madame Laurence MANOIR pour représenter la commune au sein de l'Association des Fichiers Partagés de la Demande de Logement Social en Poitou-Charentes (AFIPADE)

3°) Le conseil municipal désigne Monsieur Daniel JUIN, titulaire et Monsieur Etienne FRAPPIER, suppléant, pour représenter la commune à la commission d'achat de la SEP

➤ RESSOURCES HUMAINES

- 4°) Le Conseil municipal adopte la modification du tableau des effectifs suite à deux départs

➤ CULTURE

- 5°) Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Inrap pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive à l'emplacement des anciens services techniques.

- 6°) Dans le cadre de la résidence artistique de la Compagnie de théâtre du « Gramophone » du 12 au 19 avril 2021, le Conseil municipal approuve la convention à intervenir et autorise Madame le Maire à la signer.

- 7°) Dans le cadre de la résidence artistique de la Compagnie de théâtre « Cortège de Tête » du 31 mai au 5 juin 2021, le Conseil municipal approuve la convention à intervenir et autorise Madame le Maire à la signer.

- 8°) Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions 2021 aux associations culturelles de la manière suivante :

-Association 40 Mars : 1 650€ (dont 1 250€ exceptionnel)

-Association Vert Lézar : 2 000€

-Cie Adéquate : 10 000€ exceptionnel (festival danse)

-Amicale des Anciens Soldats de la Marine : 80€

➤ URBANISME, VOIRIE ET RESEAUX

- 9°) Le Conseil municipal approuve la constitution d'une servitude de tréfonds au profit de SRD sur des parcelles communales situées rue de l'Abreuvoir, rue du Petit Bois et « Pré Sec » dans le cadre de l'implantation de réseau électrique souterrain, autorise la société SRD à exploiter cette canalisation, approuve la convention et autorise Madame le Maire la signer.

- 10°) Le Conseil municipal autorise la vente du terrain cadastré YC 472, d'une surface de 10m², situé rue Jean-Baptiste Berger, à Monsieur Thomas FRADON et Madame Laure BACHELIER pour un montant de 370€.

➤ FINANCES

- 11°) Le Conseil municipal autorise une garantie d'emprunt à SOLIHA BLI Nouvelle Aquitaine pour un prêt d'un montant de 99 970€, à hauteur de 50%, soit 49 985€ pour la réhabilitation de deux logements communaux situés à l'école Desnos, rue de Nanteuil.

- 12°) Le Conseil municipal autorise une garantie d'emprunt à SOLIHA BLI Nouvelle Aquitaine pour un prêt d'un montant de 84 874€, à hauteur de 50%, soit 42 437€ pour la réhabilitation d'un logement communal situé rue Louis Jouvét.

- 13°) Le Conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'un tracteur et d'un broyeur pour un montant de 68 200€ et autorise Madame le Maire à demander une subvention au Conseil départemental de la Vienne au titre du dispositif Activ' 3 pour un montant de 25 680€.

- 14°) Le Conseil municipal prend acte de la cession de deux tracteurs d'occasion pour un montant de 28 200€.

- 15°) Le Conseil municipal autorise la mise en œuvre d'un plan de modernisation des services (achat matériel informatique, de visioconférence et de fibrage de la Mairie et de la salle Jean Ferrat) et autorise Madame le Maire à demander une subvention au Conseil départemental de la Vienne au titre du dispositif Activ '3 pour un montant de 12 200€.
- 16°) Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 dressé par la Trésorière municipale.
- 17°) Le Conseil municipal adopte le compte administratif 2020 qui présente un excédent total de 475 944,84€.
- 18°) Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat disponible d'un montant de 475 944,84€ en section de fonctionnement à reporter au budget 2021
- 19°) Le Conseil municipal approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2020.
- 20°) Le conseil adopte à l'unanimité moins 7 voix contre les orientations budgétaires 2021 (document consultable en ligne sur le site internet communal)

➤ Questions diverses

Néant

Fait à Migné-Auxances, le 23 mars 2021

Le Maire
Florence JARDIN